



## Païement des cotisations pour la saison 2018-2019

Le conseil d'administration de l'AOJM a établi les cotisations pour la saison 2018-2019 aux montants indiqués ci-dessous. Pour le symphonique, la cotisation annuelle inclut le coût du camp d'automne (obligatoire). Pour le Junior, la cotisation annuelle inclut les camps d'automne et du printemps ainsi que le Festival de la Relève 2019 (tous obligatoires). D'autres sommes peuvent être demandées en cours d'année pour une session de formation intensive, la participation à un festival, la garantie du retour des partitions, etc.

Afin de faciliter le travail de notre trésorière et des responsables d'orchestre, nous vous invitons à payer la cotisation annuelle en un seul versement via **Paypal** sur le site de l'AOJM ([www.aojm.org/inscriptions.php](http://www.aojm.org/inscriptions.php)) **au plus tard le 4 septembre 2018.**

Si vous n'êtes absolument pas dans la possibilité de faire un paiement unique, nous accepterons sur demande, le paiement de la cotisation au moyen de deux chèques, dont l'un daté du 4 septembre 2018 et l'autre du 30 novembre 2018, tous deux remis au responsable de l'orchestre respectif (Chantal ou Émilie) le jour de la rentrée.

Cotisation	Symphonique	Junior
Un seul paiement	290\$	345\$
Deux paiements égaux	145\$	172.50\$

Dans le cas où il se trouve plus d'un musicien dans une même famille, dans l'un ou l'autre des deux orchestres, le premier musicien paie la cotisation régulière et chacun des autres musiciens de la même famille pourra profiter d'un rabais de 35\$. Ces dispositions ne s'appliquent pas à l'Ensemble Prélude.

Nous vous rappelons par ailleurs que les frais d'inscription à nos orchestres **ne sont pas remboursables** et sont exigibles intégralement. Tout défaut ou retard dans le paiement de ces frais rend le musicien passible de suspension ou de renvoi de son orchestre. L'AOJM vous réclamera aussi tous les frais qui peuvent lui être imputés par les institutions financières en cas de retour d'un effet de paiement.

Faites un **DON** via notre site internet, c'est simple et vous nous aiderez à réaliser notre mission!

<https://www.aojm.org/dons.php>

L'AOJM est un organisme à but non lucratif depuis plus de 44 ans dont la mission est de promouvoir et d'encadrer la pratique de la musique classique orchestrale chez les jeunes.

*Pour y arriver et en assurer la pérennité nous avons besoin de vos précieux dons!*

Nous vous remercions à l'avance de votre générosité et de votre habituelle collaboration!